



repenser.

Est-ce que l'option Assurance libérée réduite est la solution idéale pour les contrats avec participation?

Souvent, quand un Client veut souscrire une assurance-vie avec participation, il regarde les options offrant une période fixe pour le paiement des primes. Pour les aperçus de contrat, on demande habituellement une période de paiement de dix ans, et les trois options typiques pour cette période sont :

Option 1 : Période garantie de paiement des primes de base sur 20 ans et option Assurance libérée réduite la dixième année du contrat. Avec cette option, le capital-décès est réduit pour obtenir une assurance libérée après dix ans.

Option 2 : Période garantie de paiement des primes de base sur dix ans et option de participation Complément d'assurance.

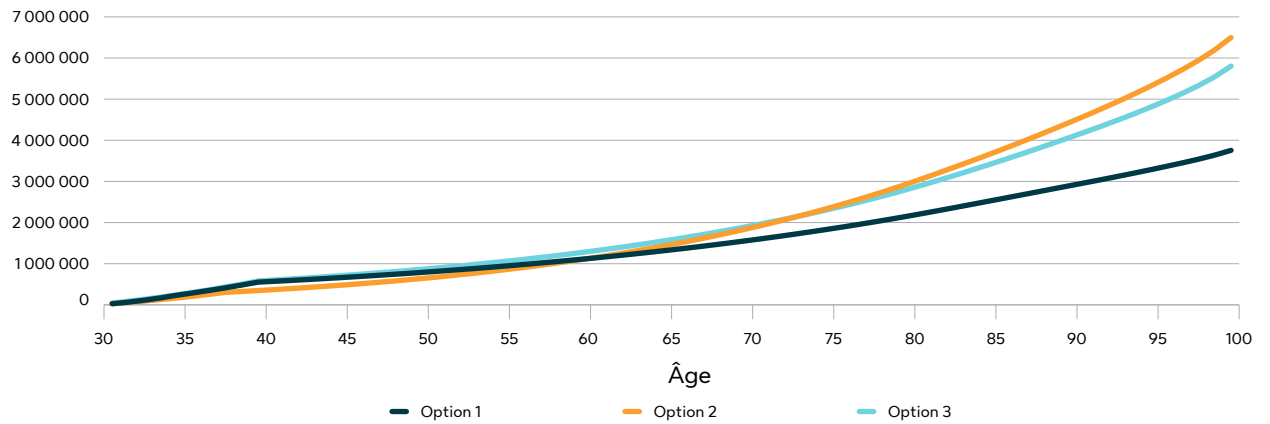
Option 3 : Paiement à vie avec montant maximum pour la garantie Prime Plus (c.-à-d. versements supplémentaires) avec prélèvement des primes sur les participations (PPP) à compter de la onzième année.

repenser.

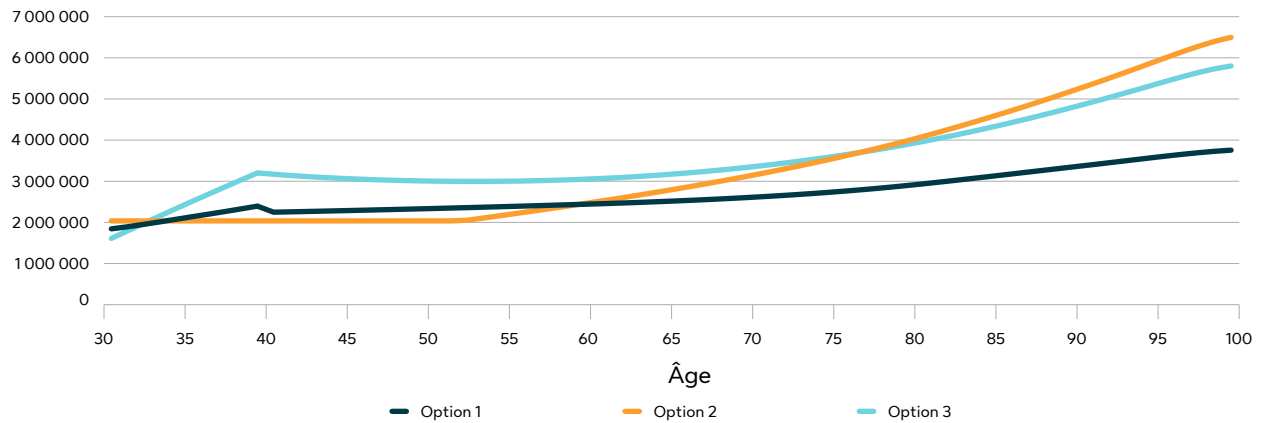
Étude de cas

Une femme de 30 ans souhaite verser 50 000 \$ par année pendant dix ans dans un contrat Vie Capitalisation Sun Life avec participation II. Le barème des participations utilisé dans l'aperçu est le barème actuel moins 1%. Comparons les trois options indiquées ci-dessus.

Valeur de rachat



Capital-décès



	Option 1 Paiement des primes de base sur 20 ans et Assurance libérée réduite après dix ans	Option 2 Paiement des primes de base sur dix ans et Complément d'assurance	Option 3 Paiement à vie, Prime Plus maximum et PPP à compter de la onzième année
Capital-décès garanti	1,82 M\$ à l'établissement; 1,67 M\$ quand l'assurance est réduite et libérée	2,04 M\$	1,43 M\$
Valeur de rachat	Valeur la plus basse après 30 ans, écarts grandissants entre cette option et les autres	Valeur la plus basse après 30 ans, mais la plus élevée après 45 ans	Valeur la plus élevée après 40 ans, puis se classe en deuxième position
Capital-décès total	Bien plus bas que l'option avec paiement à vie après le PPP pour toutes les années	Capital-décès le plus bas au début, mais le plus élevé à l'espérance de vie	Capital-décès le plus élevé jusqu'à la retraite, puis légèrement moins élevé que l'option de paiement sur dix ans
Capital-décès à 85 ans (espérance de vie)	3,11 M\$	4,54 M\$	4,29 M\$
Taux de rendement interne (TRI) à 85 ans	3,7 %	4,4 %	4,3 %
Capacité à continuer de provisionner le contrat après la dixième année	Non	Non	Oui, aucune tarification requise pour les primes de base*
Taux des bonifications d'assurance libérée (BAL)	En général, les taux sont plus élevés que ceux pour l'Assurance libérée réduite	Comme le contrat de base	Comme le contrat de base
Rémunération du conseiller	Rémunération la plus élevée	Rémunération moyenne	Rémunération la moins élevée

* Aucune tarification n'est requise pour la garantie Prime Plus dans les cinq années du PPP.

repenser.

À retenir

L'option 1 (paiement sur 20 ans avec Assurance libérée réduite) offre la rémunération la plus élevée au conseiller, mais les valeurs les plus basses pour le Client, et ce, pour la majorité de la durée du contrat.

L'option 2 (paiement sur dix ans avec Complément d'assurance) offre les garanties les plus élevées et le capital-décès le plus élevé après l'espérance de vie.

L'option 3 (paiement à vie avec Prime Plus maximum et PPP) offre une valeur de rachat et un capital-décès intéressants presque toutes les années du contrat, ainsi que beaucoup de souplesse en ce qui concerne la prime.

Les résultats peuvent varier. Donc, communiquez avec votre représentant des ventes à la Sun Life pour comparer les trois options dans notre nouvel outil. Des comparaisons peuvent être faites pour les contrats détenus par des particuliers et pour ceux détenus par des entreprises.

Mise en garde

Cet article ne vise qu'à fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie n'offre pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux ni d'autres conseils professionnels. Au besoin, veuillez consulter un professionnel spécialisé qui fera un examen approfondi de votre situation juridique, comptable et fiscale. À moins d'indication contraire, les valeurs et les taux indiqués ne sont pas garantis.

Vous voulez repenser autre chose?

La série Repenser de la Sun Life vous encourage à repenser votre façon de voir nos produits et d'autres sujets d'intérêt. Visitez la page repenser sur sunlife.ca/serviceconseil pour trouver des sujets propices à la réflexion.



Notre appui. Votre croissance.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Gestion d'actifs PMSL inc. sont membres du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023. Tous droits réservés. 820-5239-11-23